Coublevie Management of the Coublevier of the Co

Magazine municipal

Décembre 2020



L'hommage du 11 Novembre



Rénovation des cours d'école



La route de Vouise rénovée



Le beau voyage du Cyclo



Le forum des associations





Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre confiance. Vous nous avez élus il y a maintenant cinq mois pour mettre en œuvre notre programme tout au long des 6 années à venir. Cette confiance est notre moteur, MERCI!

C'est ainsi avec plaisir que j'introduis le premier "Coublevie Mag" du mandat. Avec cette équipe renouvelée, nous vous proposons une nouvelle forme de communication, entre les événements qui ont rythmé notre commune, les actualités de notre vie municipale, le Coublevie pratique et de nombreux focus.

Vous trouverez dans ces quelques pages un premier bilan de notre début de mandat.

Dans un premier temps, nous avons pris connaissance des dossiers hérités de l'ancienne équipe, en avons assuré la continuité et nous les sommes appropriés. Finances, Urbanisme, Travaux, Ecoles, Sécurité, Social, tous les dossiers ont été repris, le bilan est fait.

Nous nous sommes mobilisés sur les projets et actions proposés pendant notre campagne. Les premiers jalons sont posés, les équipes projets sont en train d'être consolidées, les premiers comités consultatifs et commissions sont mis en place, et les premières actions sont lancées.

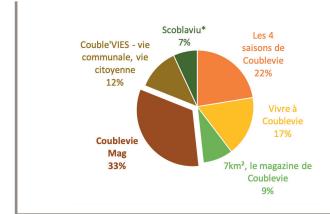
La municipalité est en ordre de marche pour décliner le programme que nous avons porté et pour lequel nous avons été élus.

Nous sommes aujourd'hui fortement impliqués au Pays Voironnais, avec la Vice-présidence d'Antoine Cloppet sur la compétence Déchets et Énergie, deux sujets au cœur de la transition écologique, stratégiques pour les années à venir. De nombreux conseillers municipaux y sont actifs et prennent leurs places dans différentes commissions et groupes de travail.

Nous avons bien sûr eu notre lot d'imprévus : le plus important et visible est sans doute le péril imminent sur la route de Grenoble. De nombreux commerçants et usagers ont été fortement impactés par la fermeture de cette route. Nous avons mis tous les moyens en œuvre pour rendre la route à la circulation au plus vite, tout en nous assurant que l'immeuble en péril ne présentait plus de risques.

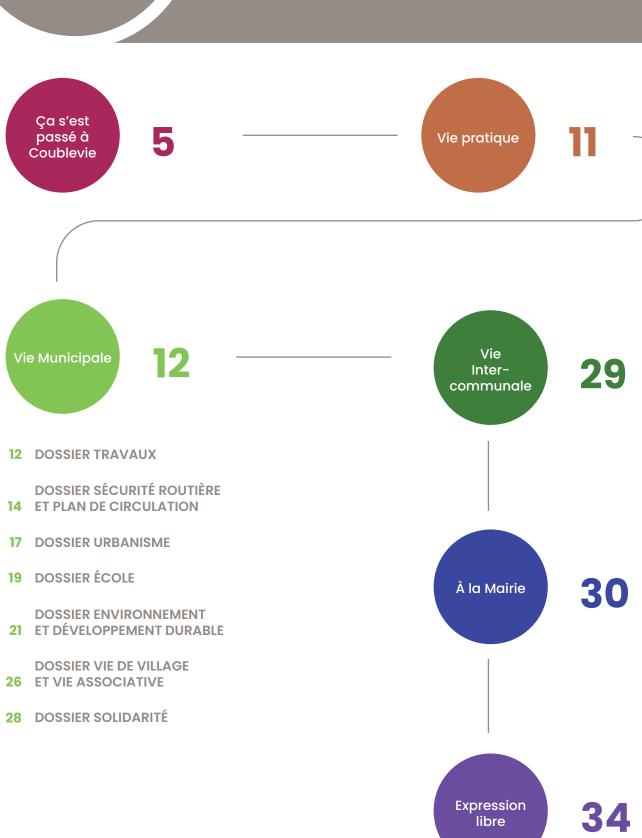
La situation sanitaire ne nous permet pas de poursuivre les premières consultations publiques. Si elle freine les échanges, elle nous pousse d'autant plus à être imaginatifs, solidaires, et proactifs. Je vous encourage à conserver et renforcer le lien social et l'entraide entre voisins. Nous devons, encore plus que de coutume, être attentifs et vigilants.

Résultat du sondage sur le nouveau nom du bulletin municipal trimestriel



Voici les résultats du sondage publié sur Politeia. Il intègre également les quelques votes reçus par mail. Ce sera donc Coublevie Mag! Merci aux participants de nous avoir aidés à choisir!







Le forum des associations : le rendez-vous de la rentrée sous le soleil... _

Une trentaine d'associations ont répondu présentes. C'est l'occasion pour les Coublevitaines et Coublevitains de découvrir ou redécouvrir notre tissu associatif si riche, une des forces de notre commune. L'opportunité également de se rencontrer.

Nous sommes le 05 Septembre, le soleil est de retour au parc de la mairie pour le forum des associations.

Cette année, deux associations de communes voisines complètent l'offre : le ping pong de Saint Etienne de Crossey et Studio Entrechats de Voiron.

Plusieurs démonstrations de Kendo et la présentation d'une comédie musicale en plein air, harmonieuse et très appréciée, ponctuent cette belle matinée.

Le centre de loisirs anime le stand pour les enfants qui, bien sûr, n'ont pas été oubliés.

Sylvie Dyon, adjointe à la Vie de village et Culturelle, présente de vive voix les associations.

Le Sou des Ecoles anime la buvette toute la matinée pour le plaisir des Coublevitains qui flânent entre les associations sportives, culturelles ou prennent simplement plaisir à regarder les œuvres et outils de l'atelier bois.

Une belle matinée, de la bonne humeur et de nombreuses inscriptions : un succès pour les associations et les Coublevitains.

Merci à tous!

Retour à Coublevie du rucher familial —



Le rucher familial de Coublevie, créé en 2014 en partenariat avec le SAD (Syndicat Apicole Dauphinois) sur le terrain de l'ancienne décharge, chemin du Bret, avait dû être délocalisé sur une autre commune du Pays Voironnais en 2019. Le terrain avait été récupéré par la municipalité pour entreposer de la terre issue de chantiers sur la commune, et les nombreuses rotations des camions généraient un danger pour les apiculteurs et une nuisance pour les abeilles.

Les ruches ont été rapatriées en septembre 2020, avec l'aide des services techniques de la commune, et grâce à la forte implication de Gérard Chêne. Elles sont maintenant installées aux Verchères, sur un terrain prêté par un particulier, et entretenues par les bénévoles du rucher.

Victoires sportives les jeunes à l'honneur!

Tennis

Les 29 et 30 août 2020, le tennis Coublevie-Voiron a organisé un tournoi multi-chance (TMC) regroupant quelques-uns des meilleurs espoirs de la région Auvergne Rhône-Alpes dans la catégorie 8/10 ans.

Après un match très serré et d'un très bon niveau, William Moussant, Coublevitain de 8 ans (à droite sur la photo) du tennis Coublevie-Voiron l'emporte face à Léo Nizet, 8 ans (à gauche sur la photo) du tennis club d'Echirolles.

Score: W. Moussant-L. Nizet: 4/3-4/3



Le Courseton de l'Ecole de la Grande Sure - à vos marques, prêts, partez!

Le courseton a été organisé le 16 octobre au matin en partenariat avec le collège de Plan Menu, dans le cadre de la liaison école/collège. Les CE2 d'Orgeoise ont rejoint les élèves du Bérard. Les élèves de 5ème et leurs professeurs étaient chargés d'organiser et de sécuriser le parcours.

Félicitations à tous les élèves!



Handball

Deux week-ends de compétition intense pour le HandBall Club Coublevie les 10-11 et 17-18 octobre, avec 3 belles victoires : l'équipe U13M2 gagne contre Saint-Egrève 2 à 14 contre 9, l'équipe U18M1 remporte de justesse son match contre HB Pays de Saint Marcellin à 27 contre 26, et la nouvellement formée équipe 100% filles U11F1 gagne contre Bourgoin Jallieu à 13 contre 9.

Les autres résultats :

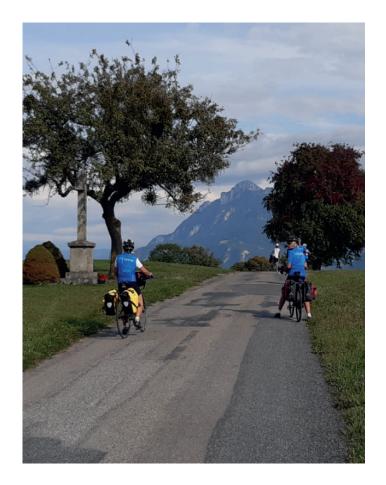
Équipe hôte	Score		Équipe invitée	
HBCC U15M1		21	HBC Crolles 2	
Meylan Handball 2	24	13	HBCC U15M1	
AC Seyssinet Hand- ball	32	8	HBCC UIIMI	
US Saint-Egrève Handball 2	9	14	HBCC U13M2	
HBCC U18M1		32	Handball Club Point24ois	



L'équipe U11F1 au complet, de gauche à droite et de haut en bas: Lily-Rose Parsy, Tina Carabin, Chanelle Hars, Eleana Serratore, Augustine Cloppet, Léana Toutain, Jena Hars, Louana Mazzaro, Lola Dutto







Un beau voyage pour le Cyclo Club de Coublevie!

Ils étaient 12 participants au départ de Coublevie début septembre, pour parcourir environ 540 km et 6800 m de dénivelé en une semaine, sous un temps estival....

Les deux premières étapes leur permettent de rejoindre le départ de la boucle Chablaise en passant par les lacs d'Aix-les-Bains et d'Annecy.

Au 3ème jour, depuis La Roche-sur-Foron, un parcours relativement facile les amène sur les rives du lac Léman, avec un petit passage sur le territoire helvète et quelques baignades, jusqu'à Thononles-Bains où ils font étape.

Ensuite la route s'élève vers Bons-en-Chablais suivi du col de Saxel qui offre de magnifiques vues sur le lac, puis la remontée de la Vallée verte depuis Boëge. L'étape à Habère-Poche dans un village-vacances est bien appréciée par tout le groupe.

La journée suivante doit leur permettre de rejoindre la vallée d'Abondance mais l'itinéraire prévu doit être modifié à cause d'une des très nombreuses routes barrées pour travaux rencontrées au cours de ce circuit. Ils sont contraints de passer par le col du Grand Taillet dont la pente des premiers lacets à 10% leur font amèrement regretter de traîner leurs sacoches!

En arrivant à Châtel les plus courageux trouvent encore la force de monter à la frontière suisse au Pas de Morgins.

Ils repartent du Chablais après une nuit fraîche à 1130 m en ayant pour point de mire le redouté col du Corbier (1237 m) qui finalement sera passé sans difficulté avant le col de Jambaz à 1027 m. Ils retrouvent le gîte de La Roche-sur-Foron après 92 km.

Il reste à rentrer sur Coublevie en 2 jours par des itinéraires légèrement différents de l'aller et sous un soleil toujours bienveillant.

L'hommage du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre ayant été limitée à six participants, voici la retranscription du discours de Madame le Maire. Il comporte deux parties. La première est un texte rédigé par Madame Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants. La deuxième partie a été co-rédigée par l'association Devoir de Mémoire de Coublevie, Madame le Maire et des élus municipaux.

C'était il y a un siècle.

Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis deux ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste THIN, soldat de deuxième classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'œillets blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat. Un parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin-des-Dames, de Lorraine, de la Meuse... Un de ces braves ! Un des poilus qui participa à une interminable guerre. Un de ces Français qui œuvra à la tâche incommensurable de la Victoire.

Un parmi des milliers qui est devenu le Soldat inconnu.

Le 11 novembre 1920, le peuple de France l'accompagne solennellement sous les voûtes de l'Arc de Triomphe. La patrie, reconnaissante et unanime, s'incline respectueusement devant son cercueil, en saluant la mémoire de tous les soldats morts sous le drapeau tricolore.

Quelques mois plus tard, il était inhumé. Depuis 1923, la Flamme du Souvenir veille, nuit et jour, sur la tombe. Chaque soir, elle est ravivée pour que jamais ne s'éteigne la mémoire. La sépulture du Soldat inconnu est devenue le lieu du recueillement national et le tombeau symbolique de tous ceux qui donnent leur vie pour la France.

Cet anonyme représente chacun de nos morts et tous nos morts en même temps.

Cette mémoire vit également dans chacune de nos communes, dans chaque ville et village de France, dans chacun de nos monuments aux morts, dans chacun des cimetières, dans nos mémoires familiales. Elle vit dans l'œuvre de Maurice GENEVOIX qui entre aujourd'hui au Panthéon. Le Président de la République l'a souhaité en l'honneur du peuple de 14-18.

Maurice GENEVOIX n'entre pas seul dans le temple de la Nation. Il y entre en soldat des Eparges, en écrivain et en porte-étendard de « Ceux de 14 ». Il y entre avec ses millions de frères d'armes, ceux dont il a immortalisé le souvenir, l'héroïsme et les souffrances. Il y entre avec toute la société, de la première ligne à l'arrière, mobilisée face à l'adversité et qui a tenu avec une admirable endurance.

8 millions de soldats combattirent sous les couleurs de notre drapeau, aucun d'entre eux ne revint totalement indemne. Des centaines de milliers furent blessés dans leur chair comme dans leur âme. 1 400 000 tombèrent au champ d'honneur. Nous ne les oublions pas. Inlassablement, nous les honorons.

Chaque 11 novembre, la Nation rend également un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Chaque année, nous rappelons leur nom.

Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des évènements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous nous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha.

Voici maintenant quelques mots, préparés avec l'Association Devoir de Mémoire :

Nous sommes le 11 novembre 2020, voilà 102 ans que la première guerre mondiale

est terminée contre l'Allemagne et ses alliés. Des femmes et des hommes se sont battus et sont morts pour la liberté de la France, pour notre liberté.

Je partage avec vous une analogie marquante. Mon conjoint expliquait hier à ma fille ainée que si chacun des morts français de la guerre de 14-18 était un mot, nous pourrions écrire avec ces mots une tragédie longue de 10 000 pages. Une tragédie immense. Une tragédie terrible.

Nous ne sommes plus en guerre aujourd'hui. Nous vivons dans un pays libre, nous vivons dans un pays en paix. Pourtant depuis plusieurs années des hommes et des femmes sont assassinés, pour des idées, pour des croyances, sur le territoire Français. Ces crimes sont intolérables, et doivent être combattus. La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Que nous soyons Bouddhistes, Chrétiens, Hindouistes, Judaïstes, Musulmans, ou tout simplement athées, nous vivons, et souhaitons vivre en harmonie, et dans le respect les uns des autres.

C'est pour défendre ces libertés que nous devons nous battre :

- · La liberté d'expression,
- · La liberté de pensée,
- La liberté de conscience et / ou de religion,
- · La liberté de la presse,
- · La liberté d'association,
- · La liberté de mouvement.

C'est pour défendre ces libertés que nous devons lutter, ensemble, contre l'obscurantisme. Nous sommes tous responsables, à notre niveau, de véhiculer et de transmettre l'importance de la sauvegarde de ces libertés. Comment ? En vivant ensemble, en écoutant, en respectant les points de vue différents, les points de vue divergents, en s'intéressant aux autres, en s'impliquant.

A l'école, au sein des associations, dans les quartiers, à la mairie, nous sommes tous concernés, nous avons tous un rôle à jouer.

Je clos ce discours avec la devise de notre cher pays : Liberté, Égalité, Fraternité.

Vive la France et vive la République!



Madame le Maire Adrienne Pervès et Stéphane Cintas



Lever du drapeau par Pierre David



De gauche à droite : Mickael Krawczik, Madame le Maire Adrienne Pervès, Gaston Durif, Bruno Genin l'Hommier, Jean-Pierre Metral,

Les trois samedis «nos commerces sont à l'honneur» se sont déroulés dans une très bonne ambiance

Sous le soleil pour le 12 et le 19 septembre et sous la pluie pour le 26 septembre mais avec de la musique grâce à Philippe Villalba. La tombola a eu grand succès, avec 180 participants sur les trois samedis. Tout le monde n'a pas gagné mais presque : les bons d'achats pour nos commerces du marché (Dauphi Marée, Fromages Bouvier, Légume Martin, Poulet d'or et le Boucher charcutier Greg et An sur le marché) et installés à Coublevie (Restaurant l'Eden, l'Attract'Yves, Fée pour toi, Fournil des saveurs, Aquazen et ses 2 commerces coiffure et onglerie hébergés) ont été appréciés et les petites bouteilles d'Antésite ont permis des consolations bien agréables.

D'autres commerces ont été sollicités pour les dégustations : Boulangeries Guillot et Fournil des saveurs, Grappe à fromages, P'tit bout de Chartreuse : un régal de sucré et salé et boissons diverses. La Vie Claire a fourni gracieusement infusions, café, jus de fruits, et Antésite nous a offert une grande variété de boissons, toutes fabriquées à Coublevie.

Les commerces n'ayant pas répondu à notre appel n'ont pas été oubliés, nous les citions chaque samedi : le restaurant le Feu de Bois, les autres commerces de la route de Chartreuse (Marie Blachère, Halles primeur et fermière, Boucherie Despi)

Nous remercions le Pays Voironnais pour le soutien qu'il a représenté dans le lancement et le financement, pour moitié, de cette action.

Merci encore à tous les commerçant-e-s qui font vivre notre commune dans une proximité que nous souhaitons étendre et protéger. Ces moments de rencontre sont précieux et nous ferons en sorte d'en créer d'autres.

Un grand merci à toutes et tous, pour votre présence ou votre soutien moral. Tout événement demande énergie et organisation : derrière l'envie de faire il y a la réalisation concrète : il faut installer et ranger mais aussi imprimer, comptabiliser, se mobiliser dans l'ombre ! C'est pourquoi nous remercions tou-t-e-s les bénévoles mais aussi tout le personnel de la mairie qui nous ont épaulés dans cette action.









Collectes des déchets – de nouveaux gestes de tri à s'approprier .

Les usagers du Pays Voironnais ont connu le 2 novembre un grand changement des consignes de tri.

Cette simplification du geste de tri, suppression du bac bleu, demandé par les instances nationales avait été longuement préparée par les équipes du Pays Voironnais et aurait dû avoir lieu au premier semestre 2020. La crise sanitaire en a décidé autrement.

Tous les emballages et papiers (même sales) sont désormais à mettre dans le bac jaune. La réduction du nombre de collectes pour le bac gris est, il est vrai, une nouvelle habitude à prendre pour les usagers. Cela nous oblige à trier davantage et à utiliser la poubelle marron des déchets compostables.



Des ambassadeurs du tri du Pays Voironnais doivent passer dans chaque foyer de la commune pour échanger avec vous sur ces gestes de tri.

Pour plus d'information:

Numéro vert : 0 800 508 892 de 8h à 12h et de 14h à 16h du lundi au vendredi

site web: http://www.paysvoironnais.com/dechets/collecte-379.html

Cette simplification va de pair avec un important changement de l'outil industriel, puisque le centre de tri de La Buisse a été fermé, et les déchets sont désormais transportés par convoi sur le centre de tri d'Athanor à La Tronche. Une installation plus moderne qui permet un meilleur tri, un meilleur recyclage et moins d'incinération de nos déchets.

Le Pays Voironnais s'est par ailleurs récemment associé avec six autres communautés du bassin grenoblois pour investir collectivement dans un nouveau centre de tri et une unité d'incinération permettant de répondre aux nouvelles réglementations nationales et européennes.

Nouvelles associations, signalez-vous! -

Vous êtes une nouvelle association? N'hésitez pas à vous faire recenser pour être visible sur le site internet de la mairie et participer aux différentes actions et moments de partage organisés par la commune. Nous pouvons également vous accompagner dans vos actions, en mettant à disposition des salles, ou en vous allouant des subventions.

Pour plus d'information, contactez Arnaud Authié, Conseiller Délégué Vie Associative et Sport : a.authie@coublevie.fr

Vie Municipale

DOSSIER TRAVAUX

Les travaux de réfection de la route de Vouise

Un brin d'histoire.

Dès 2003, l'équipe municipale alors en place avait évoqué la rénovation de la route de Vouise. Elle a d'abord concerné la partie basse de la route jusqu'au niveau du chemin des Voûtes.

En 2010, quelques habitants du haut de la route interpellent le maire qui leur répond alors que ce projet sera programmé dans la mandature suivante.

En 2016, les riverains montent un collectif très actif, le CARV (Collectif d'Aménagement de la Route de Vouise), regroupant plus de 70 foyers du haut de la rue, qui fait aboutir en 2017 une commission Vouise chargée du projet avec un bureau d'études, des élus et des représentants du CARV.

Les 3 objectifs revendiqués pour ce projet étaient alors la création de trottoirs pour les piétons, le ralentissement de la circulation des voitures et l'enfouissement des lignes basse et haute tension (14 maisons étaient concernées par le passage de la ligne haute tension).

L'enfouissement de la ligne haute tension résulte de nombreuses phases de négociations jusqu'en 2019, entre la Mairie, ENEDIS et le CARV qui a accepté de financer une partie des travaux.

Le projet qui en a résulté consiste en la réalisation d'une voie en mode doux pour les piétons à droite en montant, une voie en mode doux pour les cycles et une voie en double sens pour les véhicules à moteur.

Ces voies, représentant une emprise de 12 m, nécessitaient d'acquérir les terrains situés dans la zone d'alignement de la voie.

Les travaux ont démarré début 2020. Le confinement du mois de mars a stoppé toutes les activités sur ce chantier qui n'a redémarré qu'en juin 2020.

Le projet.

Cet aménagement concerne presque 120 maisons, soit près de 350 à 400 habitants.

L'enfouissement des lignes basse et haute tension a nécessité de creuser le long de l'ancienne chaussée, mettant ainsi à nu l'ensemble des réseaux déjà installés. C'était l'occasion d'améliorer en partie certaines canalisations, de rénover les réseaux de télécommunication ainsi que les boîtiers de raccordement, et d'ajouter une canalisation supplémentaire pour évacuer les eaux pluviales collectées par les nouvelles surfaces imperméabilisées que constituent les trottoirs et les voies de mobilités douces.

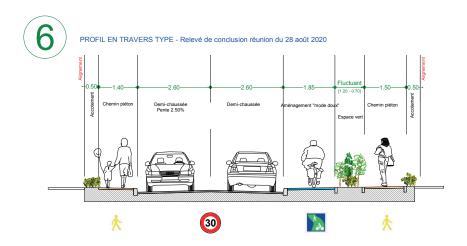
S'agissant de la sécurité et de la circulation des voitures, des aménagements ont été mis en place : en haut de la rue, au débouché de la RD520, la signalétique rappellera l'entrée dans une zone à 30 km, le rétrécissement de chaussée avec un ralentisseur et la traversée de piétons au moyen de 3 plateaux surélevés.

La marque du caractère urbain et la sécurité de cette voie ont également été renforcées en traçant des places de parking de part et d'autre le long des trottoirs et à hauteur des sorties, afin d'offrir aux riverains des possibilités supplémentaires de parking visiteurs, de faciliter les différentes déposes et aussi de ralentir la circulation dans la rue.

Lors du changement de municipalité en juillet dernier, le projet était déjà bien avancé et peu de marge de manœuvre subsistait. Notre enjeu, lors de notre prise de fonction, comme exposé dans notre programme, était alors de trouver des moyens de verdir un aménagement très minéral.

Nous avons donc, en collaboration avec le CARV et la maîtrise d'ouvrage, imaginé une bande végétalisée entre les deux voies douces. Cette zone absorbera naturellement une partie de l'eau de ruissellement des pistes, sera un refuge de biodiversité, créera une séparation entre la voie douce et la zone réservée aux piétons, et offrira un espace plus agréable et sécurisé.

Le schéma ci-dessous montre en coupe l'organisation des voies ainsi que la signalétique associée.



Les végétaux prévus dans cette zone ont été sélectionnés par notre responsable des services techniques, qui a pris soin de choisir des espèces adaptées et suffisamment robustes.

Pour compléter la sécurité, un réseau d'éclairage a été installé avec de grands candélabres à LED. Ces équipements permettent le réglage et la programmation de l'intensité lumineuse, qui a d'ores et déjà été réduite de 70 % la nuit entre 23h et 6h le matin. Un nouveau réglage d'intensité sera réalisé quand tout le chantier sera terminé, et d'autres pourront l'être en accord avec les habitants.

Le chantier est livré depuis fin novembre. S'agissant de la ligne haute tension, le raccordement en sous-terrain vers le poteau ciment le long de la RD520 reste dans l'attente de l'intervention d'ENEDIS, ce qui permettra d'enlever définitivement la ligne aérienne et les poteaux ciment à gauche le long de la rue. ENEDIS a évoqué une fin de ces travaux pour le mois de février 2021.







Une enveloppe de 728 000€ avait été affectée à ce projet. Sachant que les marchés de travaux étaient engagés, la nouvelle équipe municipale a décidé d'aménager l'étape finale de réalisation des enrobés notamment sur les trottoirs, pour compenser l'impact du surcoût du verdissement des voies douces.

Le surcoût est donc limité à 30 600€.

De nouvelles toilettes publiques installées sur la place du marché

Les nouvelles toilettes publiques installées sur la place du 19 mars 1962 sont désormais opérationnelles. Plusieurs pistes d'habillage de ces toilettes sont envisagées : peinture murale par l'Accueil de loisirs, plantes grimpantes...

Elles remplacent les toilettes anciennes et insalubres du Parc Garanjoud. Ces dernières seront démolies.

Cestravaux, engagés par l'ancienne municipalité, ont coûté 48 886 €





DOSSIER SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET PLAN DE CIRCULATION

Des contrôles de vitesse ont été effectués ces derniers mois pour objectiver les problématiques par quartier

Beaucoup de Coublevitaines et Coublevitains nous ont interpellés au sujet des problématiques liées à la vitesse de circulation excessive constatée sur les routes de notre commune. Plusieurs mesures ont par conséquent été mises en place :

- des contrôles coordonnés Police Municipale / Gendarmerie ont été effectués à différents points stratégiques.
- le radar pédagogique mobile a été installé dans plusieurs zones de Coublevie, l'objectif étant d'obtenir des statistiques (vitesses, comptage

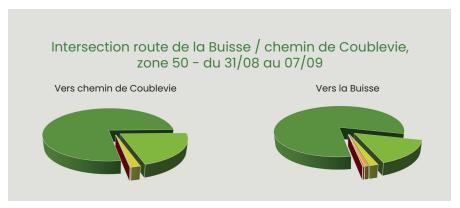
bi-directionnel) qui nous permettront de mettre en place des actions concrètes et des mesures adaptées pour répondre à cette problématique.

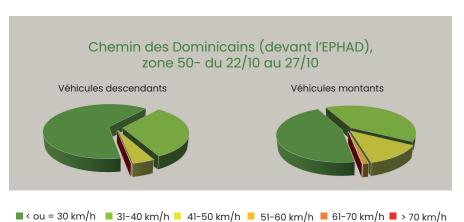
Pour information, le radar pédagogique a déjà été installé dans les quartiers suivants :

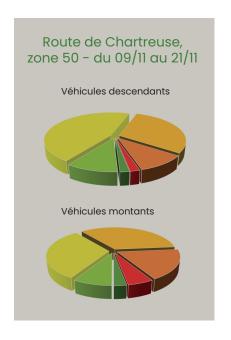
- Route de Chartreuse
- Route de la Buisse
- · Chemin du Gros Bois
- Le Mollard
- Chemin des Dominicains

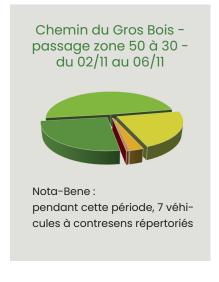
Voici un extrait des données sur les zones du Mollard et Route de la Buisse. Attention : ces mesures ne prennent pas en compte l'impact positif du radar pédagogique sur la vitesse de circulation.











Installation de 10 radars pédagogiques permanents début 2021

Par ailleurs, un projet d'installations de plusieurs radars pédagogiques fixes dans plusieurs quartiers de notre commune est actuellement en cours. Ils seront positionnés route de Chartreuse, route de saint Jean, Chemin du Gros Bois, Route de Vouise, Croix Bayard, Route du Guillon, Chemin de la Grande Sure, Vieux bourg, et aux abords des 2 écoles.

Campagne de marquage au sol sur la route de Saint-Jean

Des travaux de marquage au sol sont en cours de réalisation Route de St-Jean (entre les commerces et l'école) afin de sensibiliser les automobilistes à la limitation de vitesse à 30 km/h sur cette portion de route très fréquentée et permettre à chacun de circuler sereinement et en toute sécurité dans ses déplacements

- Les 2 passages surélevés seront recouverts par une résine « pépite » et signalés par un marquage blanc au sol.
- Rappel de la limitation de la vitesse à 30 km/h

Passage de la place du 19 mars 1962 (ou place du marché) en sens unique

La place du 19 mars 1 962 passe dans un seul sens de circulation (sauf pour les commerçants qui ont des contraintes avec leur véhicule). Pour ce faire et faciliter ce changement:

- le marquage des places de parking a été refait,
- des flèches indiquant le sens de circulation sont tracées au sol, et
- · des panneaux sont installés.



Les premiers conseils de quartiers "sécurité" reportés

Vous avez été nombreux à nous solliciter pour participer à nos conseils de quartiers « Sécurité » et nous vous remercions pour votre implication. Cependant, en raison de la crise sanitaire actuelle et inédite que nous traversons, nous avons préféré, pour des questions de santé publique, reporter leur organisation qui devait normalement commencer en septembre. A ce jour, nous sommes malheureusement dans l'incapacité de nous projeter sur un nouveau calendrier mais nous ne manquerons pas de vous tenir informés, et reviendrons vers vous dès que la situation aura évolué.

Sécurisation de la voie piétonne Route de la Buisse et Chemin du Gros Bois

Suite à la mise en place des 2 sens uniques Route de la Buisse et Chemin du Gros Bois et face aux inquiétudes de nombreux riverains sur la vitesse de circulation excessive constatée sur ces 2 routes, des aménagements ont été réalisés, notamment la mise en place de balises J11 avec un double objectif : sécuriser la voie piétonne et réduire la vitesse.



Une réflexion en cours sur la refonte du plan de circulation

Un groupe de travail est aujourd'hui mis en place sur la révision du plan de circulation sur la commune. Les objectifs de cette révision : apaiser, fluidifier et encourager les mobilités douces (piétons et cycles).

Cette révision s'appuiera à la fois sur les propositions "terrain" formulées par le comité piétons cycle (mis en place par l'ancienne équipe) et sur une cartographie, en cours, des chemins communaux. Elle sera éclairée par une campagne de comptage programmée cet hiver. Des réunions par quartier seront organisées dès que possible pour soumettre les différentes propositions, à court, moyen et long terme.

Enfin, sa mise en musique bénéficiera de 2 actions parallèles et coordonnées :

- Le plan vélo du Pays Voironnais, qui propose que Coublevie soit traversée par 3 axes «intercommunaux» : l'axe Voiron
- Saint-Jean-de-Moirans, l'axe Voiron -

La Buisse et l'axe Voiron - Saint-Etienne-de-Crossev.

 Un audit du carrefour de la Manche (croisement route de Saint-Jean et route de Grenoble) lancé conjointement avec Saint-Jean-de-Moirans, le Pays Voironnais et le Conseil Départemental, qui constitue une première étape pour traiter ce "point noir" de la circulation automobile, et un réel danger pour les autres modalités. Cet audit nous permettra de qualifier les réaménagements possibles pour améliorer sa fluidité: à court terme, des modifications des feux de circulation (phasage, feux intelligents); à moyen terme, des aménagements "légers"; à long terme des aménagements plus conséquents.

Ces deux actions, dans lesquelles nous sommes moteurs et impliqués, présentent de réelles opportunités pour notre plan de révision de la circulation.

Une Police Municipale avec 2 agents à temps plein depuis Septembre

Depuis le mois de septembre, la commune de St-Jean-de-Moirans a fait le choix de recruter sa propre Police Municipale. Par conséquent, depuis le 1er octobre, nos 2 policiers municipaux ont repris leur fonction à 100 % sur notre commune et seront équipés (en complément de leur véhicule) de vélos électriques.

En effet, notre volonté est de leur donner tous les moyens nécessaires à l'exercice de leurs fonctions dans de bonnes conditions et d'être reconnue comme une véritable police de proximité participant activement au bon ordre, à la tranquillité, à la sécurité et à la salubrité publique.



Une réunion publique pour débattre de l'intérêt de confier au Pays Voironnais la compétence Plan Local d'Urbanisme

Le 11 septembre dernier, nous étions une cinquantaine en salle Chartreuse, élus et citoyens, pour débattre des avantages et inconvénients du plan local d'urbanisme communal (PLU) et du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

En effet, la compétence "PLU" sera automatiquement transférée à l'intercommunalité au ler janvier 2021, sauf si au moins 8 communes représentant au moins 20 000 habitants s'y opposent. Les conseils municipaux de toutes les communes du Pays Voironnais doivent donc transiger sur ce transfert de compétence sur cette fin d'année 2020.

Trois experts étaient invités pour éclairer le débat et apporter leurs retours d'expérience sur la question : Ségolène Cognat, avocate et professeure associée à l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine, Dorian Martin, urbaniste à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, et Marc Bessière, commissaire-enquêteur auprès du tribunal administratif de Grenoble.

Voiciune analyse des avantages et inconvénients des deux échelles (intercommunale ou communale) pour exercer la compétence "PLU":

• Un PLU intercommunal a pour principaux avantages de faciliter la cohésion territoriale du bassin de vie, de gérer au mieux les "coutures" entre les communes et de permettre de prendre de la distance avec les intérêts particuliers. Le PLUi présente néanmoins un certain nombre d'inconvénients dont le principal est la temporalité. En effet, son entrée en vigueur ne saurait se faire avant un travail qui s'étale sur une durée de 4 à 8 ans. Ce document ne peut donc répondre aux besoins immédiats de la commune de Coublevie. Par ailleurs, le niveau de technicité inhérent à un PLUi, devant prendre en compte toute la diversité d'un grand territoire, rend sa lecture et son interprétation complexe pour les citoyens et pose la question fondamentale de l'éloignement démocratique qu'il créerait avec les citoyens. Enfin, à l'heure actuelle des incertitudes planent quant à la capacité et la facilité à modifier ou réviser tout ou partie du document sur le périmètre communal et que ces facilités dépendent du mode de gouvernance de l'intercommunalité.

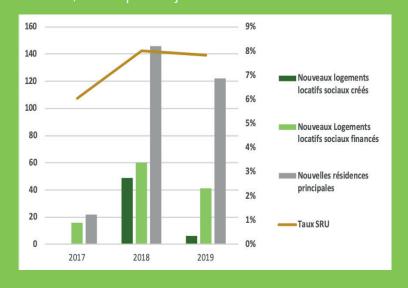


• Un PLU communal a pour principaux avantages sa cohérence avec le temps politique (2 à 4 ans), sa souplesse lors de sa révision et ses modifications permettant ainsi de mieux s'adapter aux besoins, et sa proximité démocratique avec les citoyens. Certes, du fait de sa plus petite échelle, ce document peut rendre plus difficile la gestion des coutures avec les communes voisines et la cohérence du bassin de vie. Toutefois, l'existence d'outils d'encadrement tels que le SCoT (Schéma de Cohésion Territorial), le PDU (Plan de Déplacement Urbain) ou le PLH (Plan Local de l'Habitat) viennent nuancer cet inconvénient. Enfin, du fait de sa technicité, ce document est moins adapté aux petites communes. Ce dernier argument ne concerne cependant pas Coublevie.

Le 25 septembre 2020, le conseil municipal s'est opposé au transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité (23 oppositions, 4 abstentions).

Un bilan SRU discuté avec la préfecture

Lors d'une réunion à la préfecture début septembre sur notre bilan SRU (relatif au rattrapage en logement social imposé par la loi solidarité et au renouvellement urbains), si les efforts de la commune ont été salués, avec un objectif en nouveaux logements sociaux dépassé de 135%, le taux global de logements sociaux reste stable à moins de 8% glors que l'objectif SRU est à 25%. Notre première urgence va donc être de freiner les nouvelles constructions hors programmation sociale. Nous avons ainsi lancé la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) dès septembre. La concertation sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable encadrant le nouveau PLU démarre mi-décembre.



La concertation sur les orientations du PADD (plan d'aménagement et de développement durable) commence mi-décembre !

Par une délibération n°53/2020 en date du 2 septembre 2020, le conseil municipal a prescrit la révision du plan local d'urbanisme de la Commune de Coublevie. Dans le cadre de cette révision, est lancée une réflexion sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), document central du plan local d'urbanisme qui aboutira à un débat sur ses orientations en conseil municipal. Pour permettre au public de s'exprimer sur ce sujet

tout en respectant les préconisations sanitaires, un registre dématérialisé sera mis en place midécembre sur le site Internet de la commune, accompagné d'un article relatif aux éléments du PADD.

Les personnes qui ne peuvent accéder à internet pourront se présenter en mairie pour obtenir une copie du document et faire part de leurs remarques par écrit.





DOSSIER ÉCOLE

Une nouvelle garderie voit le jour au Bérard!

La rentrée 2020 a vu l'ouverture d'une 2lème classe, qui nous a permis de revenir à un nombre moyen d'enfants par classe plus raisonnable (27,4 sur l'année 2019-2020 contre 26,4 pour cette année scolaire qui démarre). Cette réduction permet aux enseignants d'assurer un enseignement de qualité.

L'ouverture de cette 21ème classe dans la grande salle de garderie du Bérard, nous a amenés à travailler sur différentes options pour assurer un service de garderie à la hauteur de nos exigences.

Plusieurs options ont été étudiées et chiffrées durant l'été:

- 4 options nécessitant la location d'infrastructures (bâtiments modulaires), soit sur le site du Bérard, soit sur le site d'Orgeoise avec une garderie « délocalisée » pour les CM1-CM2;
- 1 option à visée pédagogique, en occupant les locaux actuels.

Ces options avaient toutes un impact financier équivalent pour la commune. Après consultations de l'association de parents d'élèves (LAPEC), de la direction de l'école et de la commission éducation de la commune, c'est

l'option à visée pédagogique que nous avons retenue. Cette option, en phase avec le souhait de mettre en place à moyen terme un Plan de Réussite Éducative, nous a, à tous, semblé être le plus judicieux.

Sont donc proposés aux élèves du Bérard, depuis la rentrée de la Toussaint, un atelier jeux de société et une activité « Pause Cartable ». Ainsi nous proposons aux enfants inscrits en garderie du soir de façon régulière une alternative aux activités habituelles.

La Pause Cartable

L'aide aux devoirs est un accompagnement permettant à l'élève de mieux assimiler et de mieux comprendre ses leçons. Cette activité est encadrée par des personnels qualifiés.

Le lundi et le vendredi de 16h15 à 17h15/17h30, les enfants sont accueillis par groupe de 15 environ dans deux classes.

L'Atelier « Jeux de société »

Animé et supervisé par l'Accueil de loisirs de Coublevie, il s'agit d'un moment ludique afin de (re)découvrir des jeux de société.

Le mardi et le jeudi de 16h15 à 17h15 les enfants sont accueillis par groupe de 15 environ dans deux classes.

Et à Orgeoise?

L'école d'Orgeoise dispose aussi de sa Pause cartable depuis la rentrée de Toussaint. Encadré par un professionnel de l'enseignement, un groupe de 10 enfants maximum du CP au CE2 est accompagné pour aider dans les devoirs les mardi et jeudi de 16h15 à 17h15.

Le projet Nouvelle école en instruction!

Le comité consultatif "Nouvelle école" a commencé à travailler. Il regroupe des représentants des enseignants, de l'équipe périscolaire, de l'association de parents d'élèves, de citoyens et des élus. A l'issue du premier comité consultatif qui s'est rassemblé en octobre, trois options étaient envisagées:

- une nouvelle école accueillant les classes de maternelle uniquement, les classes d'élémentaire étant rassemblées à Orgeoise
- une nouvelle école accueillant les classes d'élémentaire uniquement, avec les classes de maternelle sur le site d'Orgeoise
- une nouvelle école primaire tous niveaux

A ce jour, après retour de l'équipe pédagogique et périscolaire, la première option semble la plus appropriée à la fois d'un point de vue pédagogique et architectural, compte-tenu des travaux que nécessiterait la réhabilitation de l'école d'Orgeoise.

Le site envisagé est l'emplacement de l'actuelle médecine D dans le parc du couvent des Dominicains.

Quelle que soit l'option retenue, elle nécessitera des réaménagements à l'Ecole d'Orgeoise. Ces réaménagements seront inclus dans les évaluations du programmiste. L'objectif est d'aboutir à un programme finalisé au premier trimestre 2021.

Des cours d'école rénovées

Le conseil municipal du 15/07 a décidé d'intégrer des représentants de parents d'élèves, d'enseignants, des membres du personnel communal et des citoyens au projet de refonte et de réaménagement des cours d'école d'Orgeoise et du Bérard, en les invitant à rejoindre la Commission «Cours d'école» avec appel à candidature, car il est essentiel de connaître le point de vue des différents acteurs de ces lieux de vie structurants des écoliers de Coublevie.

Pourquoi végétaliser, débitumiser partiellement et réaménager les cours d'école ? Pourquoi la repenser en fonction d'une meilleure circulation et de jeux adaptés à tous, y compris à des situations de handicap ?

Notre objectif premier est d'améliorer le bienêtre des enfants et leur épanouissement :

en créant des îlots de fraîcheur, grâce à l'ombre des arbres et arbustes et une meilleure respiration des sols, en créant des espaces de jeux et une circulation où chacun trouve sa place à l'heure de la récré pour un vivre ensemble optimal.

En France et à l'étranger (depuis déjà quelques années) la débitumisation partielle et la végétalisation des cours ont déjà été expérimentées et permettent aux enfants de s'adapter aux fortes chaleurs.

A Coublevie, la municipalité souhaite aménager ces espaces en prévision des canicules qui devraient se multiplier dans les années à venir en raison du dérèglement climatique.

Avec les montées des températures, la cour bitumée devient trop fréquemment un îlot de chaleur et son reverdissement permettrait de lutter contre les augmentations de températures et les épisodes caniculaires. Le bitume absorbe la chaleur et la restitue, créant ainsi ces zones



de chaleur intense qui seront de plus en plus pénibles à l'avenir, d'où la nécessité de laisser respirer les sols par endroits, ce qui permettrait également une meilleure gestion de l'eau de pluie.

Cependant, préserver tout de même une partie du bitume, notamment pour les cours de sports ou les jeux de ballons serait aussi à prendre en compte dans cet aménagement.

Faire entrer les arbres, les arbustes et les fleurs (et pourquoi pas un petit potager) dans la cour de récréation peut aussi créer un autre rapport à l'environnement et aux autres dans le temps scolaire, notamment en permettant un certain apaisement.

Par exemple à Tours, le sol d'une cour d'école est désormais composé de gravier par endroits, de sols souples et de pelouses, avec installation de murets à d'autres endroits, pour offrir des espaces de détente et des espaces de jeux pour les élèves. De quoi stimuler le jeu, l'imagination et la créativité, tout en permettant le repos et la détente pour ceux qui le souhaitent, grâce à ces nouveaux aménagements!

Ainsi la cour de récréation peut devenir un espace ou chacun trouve sa place : petits et grands, filles et garçons, calmes et énergiques... un lieu de vie central où les enfants peuvent grandir autrement, s'épanouir, tout en prenant conscience des enjeux écologiques et climatiques de demain, dans un environnement qui leur montre le chemin, pour les citoyens qu'ils seront un jour!



Voici quelques exemples de rénovations qui nous viennent du Canada.... Inspirant, non ?

De nouveaux ordinateurs portables pour les enseignantes

Réclamés depuis de nombreuses années, les postes informatiques obsolètes des enseignantes ont été renouvelés cet été par la nouvelle municipalité. Nous avons choisi d'équiper les enseignantes d'ordinateurs portables, afin qu'elles possèdent du matériel chez elles dans l'hypothèse où un enseignement à distance serait de nouveau nécessaire.



DOSSIER ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une nouvelle doctrine pour la gestion de l'eau

La campagne municipale s'est longuement arrêtée sur la question de l'eau sur Coublevie.

Concernant le partage de la ressource, la gestion des inondations, les problèmes de ravinement et de ruissellement, des hameaux perchés de la Tivollière, du Massot et du Neyroud jusqu'au Pattolat, le Bérard et le Guillon, peu de Coublevitains sont exemptés de ces problèmes liés à l'eau.

Nous estimons que la politique qui consistait à faire disparaître les ruisseaux et les cours d'eau pour construire toujours davantage a montré ses limites.

Coublevie est un château d'eau en forme d'amphithéâtre. C'est pour cela que l'agriculture et le maraîchage étaient si prolifiques sur ses flancs. Les cours d'eau et ruisseaux y ont été captés, pour arroser les cultures et alimenter les hameaux. Les terres inondables étaient agricoles et bordées de fossés.

Au fil des années, les champs, les vergers, les chemins et fossés ont cédé la place aux maisons, aux routes et au bitume.

Il nous faut maintenant composer avec cette urbanisation et les risques d'inondations qui en découlent.

De plus, le changement climatique est déjà responsable d'un accroissement des épisodes météorologiques violents. La commune doit analyser et appréhender ce risque accru.

Depuis notre arrivée au mois de juillet nous avons posé les bases d'un nouveau partenariat avec les autorités compétentes sur ces questions : le SYMBHI (Syndicat Mixte du Bassin Hydraulique de l'Isère), le service de l'eau du Pays Voironnais (gestion des eaux pluviales) et la DDT.

Des études hydrauliques et hydrologiques vont être réalisées sur tous les bassins versants de Coublevie pour qualifier et quantifier les risques d'inondations et analyser l'impact de l'urbanisation sur l'écoulement des eaux.

Nous pourrons alors décider des ouvrages et préconisations nécessaires pour protéger la commune.

Nous souhaitons en parallèle mettre en place un vrai dialogue (dès que la situation sanitaire nous le permettra) entre tous les Coublevitaines et les Coublevitains sur l'utilisation et la place de cette ressource précieuse dans la commune.

Que l'on soit riverains voisins des fontaines et bassins, sociétaires des sources exploitées de la commune, promeneurs, amoureux de la nature, agriculteurs... nous avons besoin de cet échange pour redonner une place aux ruisseaux et cours d'eau qui ont été busés ou détournés pour qu'existent nos maisons, nos immeubles et nos routes, et qui se rappellent à nous si violemment quand l'orage gronde.

Gestion des inondations - point de situation

L'ensemble des travaux engagés par l'ancienne équipe sur la gestion des eaux pluviales et de ruissellement posait question sur la prise en compte des impacts en aval, et de la cohérence d'ensemble sur la gestion du risque d'inondation. Un courrier de la préfecture datant de fin juin et interdisant de raccorder les ouvrages programmés sur le Gorgeat nous a contraint à interrompre les travaux. Nous travaillons aujourd'hui en étroite collaboration avec SYMBHI (Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère), organisme ayant la compétence GEMAPI sur la commune (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) pour nous assurer du bon dimensionnement de l'ensemble des ouvrages prévus par l'ancienne équipe aux Verchères, sur le Pattolat et à la Tivollière. Leur dimensionnement reposera sur une carte des aléas révisée et actualisée.

Planter un arbre : un geste citoyen et écologique

Planter un arbre devient un acte citoyen, et chacun à son niveau peut contribuer à stocker du carbone, donc atténuer le dérèglement climatique, à favoriser la biodiversité et à améliorer notre paysage, notre cadre de vie.

Ce geste symbolique s'inscrit dans le cycle de la vie, c'est une projection dans l'avenir.

Les bénéfices d'avoir un arbre dans son jardin.

Créer une ambiance, structurer votre espace, vous procurer de l'ombre, apporter de la fraîcheur l'été, vous dissimuler ou même réduire les nuisances sonores, protéger votre sol de l'érosion, abriter et observer la faune (oiseaux, insectes, écureuils...) et bénéficier de ses fleurs et de ses fruits, toutes ces raisons peuvent vous motiver à planter un arbre.

Ainsi ce projet vous apportera une grande satisfaction et vous permettra d'observer le cycle merveilleux de la nature.

Comment réussir sa plantation d'arbre ? Choix de l'arbre et méthode de plantation.

Le choix de l'arbre, son emplacement et les soins accordés à la plantation d'un arbre sont essentiels pour s'assurer de sa pérennité, « Le bon arbre au bon endroit » voilà un principe qui permettra d'avoir un arbre qui pourra dépasser un siècle de vie.

Voici quelques indications:

• Comment choisir le bon arbre ?

Faites-vous conseiller par un professionnel en détaillant précisément vos attentes et les caractéristiques de votre environnement (nature du sol, exposition, surface du terrain, souhait d'avoir des fruits ou non, distance avec les bâtiments...). Un pépiniériste à proximité de Coublevie saura vous conseiller, que vous soyez sur les hauteurs de Coublevie avec un sol bien pourvu en eau, ou dans la partie basse de la commune avec un sol souvent plus drainant.

Intégrez le dérèglement climatique (sécheresses, canicules, vents violents...) dans vos choix, et préférez des espèces locales qui favorisent davantage la biodiversité.

• Quand planter un arbre?

On peut planter un arbre toute l'année pour les végétaux cultivés en conteneur (pot), mais

la période s'étalant de début novembre à mimars est plus propice à une bonne reprise. On évitera les périodes de gel. Traditionnellement, le mois de novembre est considéré comme la période optimale, comme le dit le dicton « à la Sainte Catherine, tout bois prend racine » (25 novembre).

· Choisir le bon emplacement

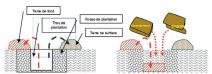
Choisissez une espèce ou une variété adaptée à la surface de votre terrain, à votre voisinage.

Projetez-vous dans 10, 20... 100 ans ou plus, renseignez-vous sur la taille adulte de l'arbre choisi... Les espèces ont une croissance plus ou moins rapide, qu'il vaut mieux anticiper. Un arbre bien choisi, au bon endroit évitera d'avoir recours à l'élagage.

Savoir bien planter, les essentiels

- Creusez un trou large et profond, dont le volume fait au moins deux fois celui de la motte. Attention à la bonne gestion de la terre et l'eau indispensable à sa vie. Puis respecter ces étapes en détail :
- Pralinez: si vous avez un arbre en racines nues, trempez la partie racinaire dans un mélange boueux, idéalement à base d'argile, de bouse de vache et d'eau. Cette opération n'est pas nécessaire pour un sujet en pot.
- Tuteurez: avant d'installer votre arbre, prévoyez un tuteur solide et enfoncez-le profondément et solidement dans le fond du trou.
- Installez l'arbre : réutilisez la terre que vous avez mise de côté, et décompactez-la bien avant de la mélanger à un peu de terreau, de compost et d'engrais organique. Veillez à positionner l'arbre à la même profondeur que lors de sa culture chez le pépiniériste.
- Arrosez: tassez légèrement au pied de l'arbre en créant une cuvette d'arrosage. Arrosez très abondamment (plusieurs arrosoirs) la première fois, cette opération permet de bien mettre en contact la terre avec les racines.
- Paillez généreusement (5 à 10 cm de paillage organique: copeaux, paille, tontes de gazon, ...) au niveau de la cuvette d'arrosage pour limiter la pousse des herbes indésirables et pour maintenir le sol bien frais et humide.

A vous, car c'est maintenant!

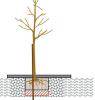


- 1 Ouverture du trou.
- Dimension: 0,50 x 0,50 x 0,50 m.
- Séparer les terres de surface et de fond
- 2 Amélioration de la fertilité : - Reboucher sur 1/3
- le trou - Incorporer amendements et/ou d'immobilisation engrais
- 3 Mise en place du tuteur vertical:
- Pour assurer pleinement son rôle de l'arbre, la base





- Habillage des parties aérienne et souterraine



5 - Présentation du plant:

- Mettre le collet est au niveau du sol



6 - Rebouchage du trou de plantation:

- Reboucher le trou avec de la terre fine qui se placera entre les racines
- Bien tasser le sol au pied



Baies de Sureau Noir



Aubépine

Quelques propositions d'essences locales :

- Des arbres : Erable champêtre, Chêne, Charme, Tilleul, des fruitiers avec un porte-greffe adapté à votre jardin (pommiers, poiriers, cerisiers...)
- De grands arbustes : Aubépine, Noisetier, Cornouiller mâle, Sureau noir...

Dès que la situation le permettra, l'association Le Biau Jardin partagé organisera des ateliers « plantation » comme cela a déjà été proposé par le passé, sur son terrain situé chemin des Dominicains, dans le parc de l'EHPAD.

Contact: lebiaujardincoublevie@gmail.com

Un site internet pour en savoir plus : http:// www.arbres-caue77.org/pages/conseils/ plantation/



Pommier

Des arbres dans votre jardin : les contraintes juridiques vis-à-vis de vos voisins

Distance minimale en limite de terrain:

Les arbres et arbustes doivent pousser à une distance minimale de 2 m par rapport à la limite séparative s'ils ont une hauteur supérieure à 2 m, et à une distance de 50 cm si leur hauteur est inférieure à 2 m (la distance se calcule du centre de l'arbre jusqu'à la limite séparative (article 671 du Code civil).

L'article 673 du code civil indique que le propriétaire d'un terrain sur lequel « avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper».

Ramassage des fruits et des feuilles mortes :

Les fruits qui tombent naturellement sur le terrain du voisin sont sa propriété. Les feuilles, considérées comme les fruits de l'arbre, le sont également.

Et si un éclairage moderne était un éclairage plus sobre ?

Dans le cadre de sa labellisation « Territoire à Energie Positive », le Parc Naturel Régional de Chartreuse s'est donné l'objectif de réduire sa consommation d'énergie et d'augmenter la production d'énergie renouvelable pour arriver à produire en 2050 autant d'énergie renouvelable qu'il n'en consomme. L'éclairage public est un poste de consommation important pour les collectivités du territoire. L'objectif est donc de lancer une réflexion avec les mairies et la population pour identifier les pratiques qui pourraient être améliorées et mutualiser les bonnes initiatives.

Soirée du 17 octobre

L'objectif de l'animation « Jour de la nuit » est de rapprocher les habitants de la nature, du ciel et de la nuit.

Dans ce cadre, la municipalité de Coublevie, organisait samedi 17 octobre une soirée avec l'appui du Parc de Chartreuse, et le soutien du Comité des Fêtes.

Malgré les contraintes sanitaires et le temps peu clément, les participants sont venus nombreux, ce qui a confirmé le fort intérêt des Coublevitains.

La soirée s'est déroulée en deux temps, avec une conférence sur la pollution lumineuse, puis une présentation de l'observation astronomique, par l'association Albedo38.

Hélène FOGLAR, ingénieur agronome et écologue, spécialisée depuis 2006 sur les enjeux liés à l'éclairage artificiel nocturne, a déroulé une présentation sur la pollution lumineuse, suivie de questions-réponses avec le public.

Histoire de l'éclairage public

Selon les époques, les lampes utilisées ont été au 19e siècle les lampes à incandescence, puis les lampes à vapeur de mercure dans les années 30, les lampes à vapeur de sodium à partir des années 60 (encore présentes dans le paysage actuel), et enfin les LEDS dans les années 2000.

Les bienfaits de l'obscurité

La conférencière a présenté les nombreux aspects positifs de l'obscurité tant pour les animaux et les plantes (photosynthèse), que pour les humains (rythmes biologiques).

L'éclairage artificiel, risques

Le développement considérable de l'éclairage

artificiel à l'échelle de la planète génère un déséquilibre sur les zones très urbanisées (suppression ou diminution des bienfaits de l'obscurité, perte de contact avec la nature, difficultés des observations scientifiques...).

Les photos satellites présentées sont édifiantes.

La conférencière nous apprend par exemple que 60% de la population mondiale actuelle ne voit plus la voie lactée!

L'éclairage LED s'est généralisé depuis les années 2000 pour les particuliers et pour l'éclairage public, car il est beaucoup plus économe en énergie, mais il s'avère porteur de risques (surtout la première génération LED, éclairage très blanc), selon le rapport publié en 2019 par l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) : éblouissement, spectre dans le bleu, très forte luminance, impact sur la biodiversité...

La deuxième génération (éclairage ambre) semble plus adaptée.

Réduire l'éclairage public la nuit, une affaire de compromis

- N'éclairer que lorsque c'est nécessaire.
- Adapter l'intensité aux besoins (heures de la nuit, quartiers, besoin de sécurité, besoin réel de visibilité, ...).

L'encadrement légal

Le nouvel arrêté du 27 décembre 2018 complète celui de 2013. Il reprend les plages horaires déjà réglementées, et précise un certain nombre de cas particuliers sur la temporalité:

- Les lumières éclairant le patrimoine et les parcs et jardins accessibles au public devront être éteintes au plus tard à 1 h du matin ou 1 h après la fermeture du site.
- Les parkings desservant un lieu ou une zone d'activité devront être éteints 2 h après la fin de l'activité, contre 1 h pour les éclairages de chantiers en extérieur.

Ces mesures peuvent être adaptées si ces installations sont couplées avec des dispositifs de détection de présence ou avec un système d'éclairage naturel.

L'arrêté fixe des normes techniques (la répartition du flux lumineux sur une surface donnée, la température de couleur ...) à respecter en agglomération et hors agglomération, ainsi que dans des espaces naturels protégés, et interdit l'éclairage vers le ciel.

Les luminaires installés depuis le ler janvier 2020 doivent être conformes à l'ensemble des dispositions. Pour les luminaires existants, l'entrée en vigueur varie selon la disposition et le type de luminaire. Les mesures liées à la temporalité seront, elles, effectives au ler janvier 2021.

Après des questions-réponses avec le public, la soirée devait se poursuivre avec une observation du ciel.

Les conditions ne le permettant pas, les membres de l'association ALBEDO38 ont présenté de nombreuses photos et une animation, ainsi que leur matériel d'observation impressionnant. Et ils ont également pu confirmer par leur expérience la difficulté croissante d'observer le ciel en raison de l'éclairage artificiel.

Et maintenant à Coublevie?

Adrienne Perves a rappelé l'engagement de la majorité municipale de travailler à l'extinction de

l'éclairage public la nuit.

Et la nécessité de procéder par étapes : il ne s'agit pas simplement de décider l'extinction de la lumière, mais c'est un véritable projet, qui se fera en concertation avec les habitants, quartier par quartier, et en prévoyant les aménagements de sécurité nécessaires si besoin.

L'extinction de l'éclairage la nuit est déjà opérationnelle sur les quartiers Divat et Mollard, projet initié par la précédente municipalité, avec dans ce cas un compromis suite aux échanges avec les habitants : plus d'éclairage aux heures « utiles » (heures trajets école/travail piétons/cyclistes), et extinction totale entre 23 heures et 5 heures.

Autre piste : la réduction de l'intensité de l'éclairage selon les heures. Cette solution est désormais opérationnelle Route de Vouise, suite aux travaux engagés dans ce secteur.

Le projet se poursuivra par quartiers, sous l'impulsion de Eric Lamidieu, adjoint à l'environnement et au développement durable.





DOSSIER VIE DE VILLAGE ET VIE ASSOCIATIVE

Faciliter la vie des associations

Lors de notre première réunion avec les associations le 28 août 2020, trois chantiers (hors COVID!) ont été discutés :

- Faciliter et fluidifier les interactions "logistiques" entre les associations et la Mairie
- Optimiser les occupations de salles pour que chaque association puisse proposer sereinement ses activités
- Encourager les projets communs et l'émulation entre associations

Nous nous sommes attelés à ces chantiers dès la rentrée.

Faciliter et fluidifier

- La réservation des salles accessibles aux associations se fait désormais en ligne
- Des nouvelles serrures numériques vont être installées début 2021 sur les salles n'en disposant pas, permettant aux associations d'y avoir accès sans avoir à passer à l'accueil de la mairie ou au centre technique.

Accueillir, au mieux, les activités associatives

Une réflexion est en cours pour permettre l'accueil de plus d'activités en attendant la réhabilitation du couvent des Dominicains. Plusieurs pistes sont instruites :

- L'ancien bureau des adjoints, en mairie, pourrait se transformer en bureau partagé
- · L'utilisation de locaux à la MFR en soirée
- · La réhabilitation du Stade Paul Martel

Encourager les projets communs et l'émulation entre associations

Outre le traditionnel forum des associations, les journées de l'environnement et Coublevie en fête, l'objectif est d'encourager l'émulation en associations, et de partager les bonnes pratiques. Vaste programme, à instruire dès 2021!

Une rentrée sous contrainte COVID

Cette année s'annonce encore particulière, contrainte par la circulation de la COVID-19 et les mesures sanitaires allant crescendo.

La municipalité continue de soutenir les associations dans le déploiement de leurs activités dans ce contexte : accès à quelques salles supplémentaires pour diviser des groupes à priori trop nombreux, ménage renforcé pour éviter des contaminations par contact, suivi et communication des mesures préfectorales. Si l'arrêt a sonné fin octobre pour la plupart des activités associatives hors périscolaire, nous nous tenons prêts pour ouvrir de nouveau les locaux dès que la situation le permettra...

Les premiers jalons du projet cœur de village entre les mains du comité consultatif Vie de village

Le comité consultatif Vie de village est constitué, avec comme premier chantier le nouveau cœur de village et son marché.

Autour de ce projet, plusieurs "chantiers" se sont dessinés dans lesquels s'investissent des élus et des citoyen-ne-s motivé-e-s!

Le premier acte de cet aménagement est d'ouvrir le parc de la mairie que nous considérons comme patrimoine local important : ouvrir le parc visuellement et fonctionnellement, comme espace partagé pour les habitants et les visiteurs.

Une consultation d'architectes paysagistes est

lancée sur cette fin 2020. Une partie du cahier des charges est repris sur le schéma ci-dessous

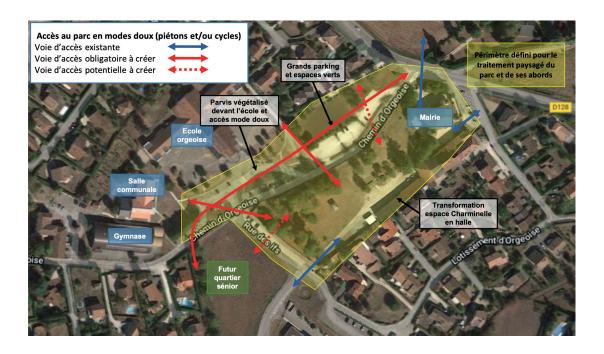
Le deuxième acte est la halle de marché. Le projet s'étoffe et se précise : l'espace Les Charminelles sera revisité dès 2021, ouvert sur le parc et réhabilité en halle, un espace sera malgré tout conservé pour du stockage de matériel. En face, à moyen terme, une nouvelle halle répondant aux Charminelles et intégrée dans le parc. Les deux halles pourront se trouver en configuration ouverte ou fermée et ainsi accueillir le marché mais aussi des activités artistiques, culturelles, activités sportives douces... Un espace entre les deux halles ouvrira la possibilité de mettre des tables et des chaises, afin de créer une convivialité supplémentaire à ce projet.

Des citoyen-nes se penchent sur le sujet : Eddy Faurobert, ainsi que des élus : Chantal Doucet, Antoine Cloppet, Daniel Roudier, Jean-Yves Potier, Adrienne Pervès et Sylvie Dyon.

Le troisième acte est.... le fameux bar éphémère! Son nom de code : ORNEI (Objet Roulant Non Encore Identifié), en attendant la consultation citoyenne qui va être lancée pour lui trouver un nom. Ce "bar éphémère de marché" se fait en partenariat avec l'Atelier Bois. Des citoyen-nes se penchent sur la question avec l'aide de Bernard Choukroun (Atelier bois), Julien Michelon, Axelle Chassigneux, et de l'élu Jean-François Motte. L'utilisation de ce bar éphémère sera partagée, les associations seront sollicitées et les citoyennes conviées!

Et en attendant qu'ORNEI soit construit, un bébé ORNEI, toujours en association avec l'atelier bois, devrait voir le jour. Si la situation sanitaire le permet nous pourrons nous réunir autour, pour boire le café ou un jus de fruit local lors du marché. Il faudra aussi donner un nom à ce nouveau-né!

Le dernier acte est le **déplacement du marché et son étoffement**. Il sera déplacé sous les nouvelles halles dès qu'elles seront opérationnelles et peut-être aussi déplacé dans le temps... Que penseriez-vous d'un marché en fin d'aprèsmidi? Une équipe est en train de mettre au point le sondage qui sera présenté aux Coublevitaine-s; cette équipe se compose encore une fois de citoyen-nes: Magali Bonvallet, Hubert Scelers et de l'élu Serge Richard.



Et le couvent des Dominicains?

Les discussions avec l'hôpital de Voiron sur l'acquisition du Couvent des Dominicains et son parc ont démarré. Le tènement en discussion inclut le Couvent et sa chapelle, la lingerie, le site de la Médecine D et le parc. Cette acquisition permettrait la construction de la nouvelle école à la place de la médecine D, dont le déménagement est programmé en juin 2021 et la réhabilitation du couvent et de sa chapelle pour tous les Coublevitains. La destination potentielle de la lingerie reste encore à définir.



DOSSIER SOLIDARITÉ

Action solidarité courses



Suite au courrier distribué dans les boîtes aux lettres de la commune mi-octobre, une trentaine de Coublevitains se sont proposés pour aider des voisins âgés et isolés dans leurs courses (alimentaires, pharmacie, etc). Nous les remercions vivement pour leur engagement.

Très peu de personnes ont sollicité de l'aide pour le moment, mais nous disposons à présent d'une réserve de "forces vives" prête à se mobiliser en cas de besoin. N'hésitez pas à vous manifester si vous voulez les rejoindre, ou si vous avez besoin de leurs services (solidarite@coublevie.fr ou par téléphone auprès de la mairie 04 76 05 15 39). L'entraide déjà présente dans notre commune ne demande qu'à se développer.

Appel des séniors

L'article L. 121-6-1 du Code de l'action sociale et des familles demande à chaque commune de constituer un registre des personnes fragiles isolées. Ce registre confidentiel a pour objectif de constituer un recensement des personnes fragiles isolées de la commune afin de les prévenir des conséquences d'événements exceptionnels : canicule, grand froid, Covid actuellement...

Nous mettons à jour cette liste, qui n'existait que très partiellement à Coublevie. Si vous souhaitez y figurer, vous pouvez contacter l'accueil de la mairie.

La fermeture de la mairie les après-midis depuis le début de ce deuxième confinement a permis de réinvestir du temps pour qu'un agent appelle les personnes de plus de 80 ans. Celles-ci sont heureuses de pouvoir échanger et faire part de leur besoin d'aide éventuel.

Appartements d'urgences

Les deux appartements situés à l'étage de l'école du Bérard, vides depuis plus d'un an, ont été remis en service pour l'accueil d'urgence de familles en difficulté passagère. L'un d'entre eux est occupé depuis la fin de l'été.

Ils viennent s'ajouter à la maison d'urgence dédiée à de très courts séjours.

CCAS installé et recrutement d'une conseillère en affaires sociales et familiales

La première réunion du CCAS renouvelé a eu lieu début octobre. Outre Mme le Maire, Adrienne Pervès, présidente de droit du CCAS, celui-ci comporte plusieurs élus issus de la majorité : Ghislaine Trouilloud (adjointe Solidarités, Petite Enfance et Action Sociale), vice-présidente, Sylvie Dyon (adjointe Vie de Village et Culturelle), Agnès Le Calvé, Caroline Mourey, Serge Richard, Rolande Pellissier et Chantal Doucet et également des Coublevitains apportant leur expérience et expertise en affaires sociales : Christiane Guiboud-Ribaud, Hélène Delphin, Jean Falcoz, Gilles Alvaro, Brahim Barka, Chantal Robert, Renée Vivier.

Cette équipe, déjà soudée, est à votre écoute. Déjà impliquée sur les situations actuelles, elle va élaborer les projets à venir.

D'autre part, afin de mieux accueillir et renseigner les Coublevitains, le recrutement d'un conseiller en économie sociale et familiale à temps partiel a été voté lors du conseil municipal du 25/09/2020. Sa présence régulière en mairie (en lien avec les assistantes sociales du Département basées à Moirans) simplifiera l'accès des Coublevitains ayant besoin d'informations et d'aides sociales, ou tout simplement de connaître leurs droits.



Des instances de gouvernance de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) au travail



Bruno Cattin, Président de la CAPV, Maire de Voissant

Les différentes instances du Pays Voironnais sont aujourd'hui en place:

- la Conférence des Maires : c'est l'organe qui donne les grandes orientations politiques
- le Conseil Communautaire : c'est l'organe délibérant, qui vote les différentes décisions. Y siègent pour Coublevie Adrienne Pervès, Antoine Cloppet et Pascal Fortoul.
- les Commissions thématiques : elles sont le lieu de préparation des différents projets qui seront mis au vote du Conseil Communautaire

Le Président, Bruno Cattin et les 15 Vice-Présidents et les 7 Conseillers Délégués ont été élus en Juillet dernier. Ils forment, ensemble, l'exécutif du Pays Voironnais.

Antoine Cloppet, adjoint à l'urbanisme de Coublevie, a été élu Vice-Président en charge de la valorisation des déchets et des énergies renouvelables.

Les "grands sujets" en cours d'élaboration et de discussion



Mobilité:

Deux projets structurants sont en cours: le Plan Vélo, qui impactera positivement Coublevie à court terme, et la mise en place du covoiturage pour les trajets vers l'agglomération grenobloise.



Déchets:

Les sujets importants : la construction d'un nouveau centre de tri et d'un incinérateur avec la Métro et 5 autres intercommunalités du sud-Isère, la modification du mode de collecte, et la réhabilitation des déchetteries, la gestion des déchets verts et le développement du réemploi.



Agriculture:

La priorité est l'accompagnement des agriculteurs pour leur passage en agriculture biologique ou Haute Valeur Environnementale (HVE), qui seront favorisés par la restauration collective à partir de 2022 (loi EGALIM)



Social:

Un audit des besoins sociaux va avoir lieu courant 2021. Il éclairera la politique sociale du Pays Voironnais et des communes. Autres sujets : la création d'une nouvelle pension de famille et le déménagement du foyer de Jeunes Travailleurs. Des discussions sont en cours pour une installation sur Coublevie.



Cycle de l'eau:

Suite au transfert de compétence automatique de la gestion des eaux pluviales à la CAPV, des audits vont être lancés pour identifier le périmètre le plus pertinent à piloter pour l'intercommunalité sur le "grand cycle de l'eau". Elle pilote déjà le "petit cycle" (eau potable, assainissement).

À la Mairie

Le conseil municipal _____



LA MAIRE

Adrienne Pervès

Conseiller communautaire

LES ADJOINTS ET CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



Jean-Yves POTIER ler adjoint Finance, développement économique



Corinne SOINNE
2ème adjointe
Administration et liens
territoriaux



Benjamin BRICHET-BILLET 3ème adjoint Education et jeunesse



Ghislaine TROUILLOUD 4ème adjointe Affaires sociales



Antoine CLOPPET 5ème adjoint Urbanisme Conseiller communautaire 13ème Vice-Président



Peggy COURTHIAL 6ème adjointe Prévention et sécurité



Eric LAMIDIEU
7ème adjoint
Environnement,
développement durable



Sylvie DYON 8ème adjointe Vie de village et culturelle



Arnaud AUTHIÉ Délégué Vie associative



Daniel ROUDIER Délégué Voirie, travaux et patrimoine

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA MAJORITÉ



Isabelle PROVENT



Gaëlle LE CHEVALLIER



Serge RICHARD



Fabien PALISSE



Céline FAUROBERT



Daniel BARI



Caroline MOUREY



Agnès LE CALVÉ



Jean-François MOTTE

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE L'OPPOSITION



Pascal FORTOUL Liste «Coublevie Autrement» Conseiller communautaire



Benoît MISCHEL Liste «Coublevie Autrement»



Claudine HUBOUD-PERRON Liste «Coublevie Autrement»



Patrick WARIN
Liste «Avec vous,
Coublevie demain»



Sébastien BALLY Liste «Coublevie Autrement»



Chantal DOUCET Liste «Avec vous, Coublevie demain»



Rolande PELLISSIER
Liste «Coublevie
Autrement»



Un nouveau logo pour notre commune! _____

Ce nouveau logo, nous l'avons souhaité simple et épuré, en continuité avec les symboles qui représentent notre commune : Le château d'Orgeoise, un arbre, les lignes du Grand Ratz et de la Grande Sure. Un soleil ou une lune en perspective nous rappellent cet équilibre naturel qui nous est cher et, peut-être, cette nature bienveillante qui nous observe.

Ce nouveau logo, nous l'avons voulu circulaire, avec le "C" de Coublevie inclusif, et, en lui les éléments naturels et les institutions de notre beau village. C'est un écrin de verdure dont nous allons maintenant écrire l'histoire future. Cet arbre en est le symbole, qui s'inscrit dans le cycle de la vie, comme une projection dans l'avenir.

Modifier les horaires d'ouverture de la Mairie, pour mieux vous servir!

Parmi les chantiers "internes" depuis notre installation en juillet dernier, nous avons travaillé sur une nouvelle organisation de l'accueil de la poste et de la mairie. Cette nouvelle organisation repose sur deux objectifs :

- · fournir un service plus adapté aux citoyens,
- · accompagner les projets communaux.

L'accueil, ouvert jusqu'à présent (hors COVID) sur de grandes amplitudes horaires (lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h-12h et 13h30-17h30 - mercredi : 8h-12h - samedi 9h-11h30), ne permet pas aux équipes de travailler sereinement sur des sujets de fond (communication, aide sociale, dossiers d'urbanisme, formation, travail en équipe et avec les élus, etc.). Nous souhaitons donc modifier les horaires pour leur libérer du temps, et ce dès le mois de janvier.

Après analyse sur 3 semaines de l'affluence en mairie sur l'accueil mairie, l'agence postale et le téléphone, deux options sont envisagées.

Nous vous demandons de vous prononcer sur une des options d'ici le 20 décembre :

- Des ouvertures au public du lundi au vendredi de 8h à 12h et le samedi de 9h à 11h30.
- Des ouvertures journée complète les lundi et jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h, le mercredi de 8h à 12h et le samedi de 9h à 11h30. La mairie sera ainsi fermée les mardi et vendredi.

Le sondage est proposé sur Politeia. Si vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas installer cette application, vous pouvez également envoyer un mail à accueil@coublevie.fr ou appeler la mairie au 04 76 05 15 39 pour donner votre préférence.

Ce changement nécessite de repenser l'organisation :

- pendant l'ouverture, l'équipe sera dédiée et focalisée sur l'accueil du public.
- des discussions sont entamées avec La Poste pour être en capacité de doubler le guichet poste et gérer l'affluence si nécessaire.
- · certaines opérations seront proposées sur rendez-vous, en dehors des horaires d'ouverture.

Quels services pouvez-vous trouver à l'accueil de la mairie?

La mairie de Coublevie dispense un certain nombre de services aux usagers dans de nombreux domaines de la vie quotidienne et propose, en partenariat avec la société La Poste, un service d'agence postale communale.

Les services d'accueil de la mairie vous accueillent pour répondre à différentes demandes :

Etat civil:

- délivrance d'actes d'état-civil (naissances, mariages, pacs, décès, changement de nom, changement de prénom...),
- certificats et autres documents administratifs officiels (attestation d'accueil pour les étrangers, etc.),
- · inscription sur les listes électorales,
- recensement citoyen d'un mineur de 16 ans.

Démarches funéraires : autorisation de travaux dans le cimetière, achat de concession, exhumation...

Scolaire : inscription d'enfants dans les écoles et gestion des demandes de dérogation scolaire et de scolarisation à domicile.

Urbanisme et travaux:

- prise de rendez-vous pour les diverses questions en matière d'urbanisme,
- enregistrement des demandes de permis de construire, déclaration préalable de travaux, de permis d'aménager, de demande de conformité de travaux, etc.
- demande d'autorisation de stationnement ou d'occupation de voirie pour effectuer certains travaux,
- prise de rendez-vous avec l'architecte conseil.

Communication : demande de diffusion d'annonces sur le site internet ou le panneau lumineux pour informer la population.

Evènements et manifestations

- demandes de réservation de salle pour des évènements, prêt de matériel, débits de boisson, remise de clef, etc.
- demande d'autorisations pour diverses manifestations (loto, pucier, vente au déballage)

Affaires sociales:

- · suivi des demandes de logements sociaux,
- aide aux personnes fragiles (portage des repas, solidarité courses, téléalarme, inscription sur le fichier canicule ou personnes fragiles ou isolées)...

Autres services:

- demande d'affichage publicitaire, enseignes, préenseignes,
- prise de rendez-vous avec l'avocat et le médiateur

Le service agence postale propose :

- Toutes les opérations d'affranchissement et vente de produits postaux (timbres de collection, boîtes...),
- · La distribution des plis et des colis,
- · Le retrait et versement d'argent,
- La vente de titre de transports CAPV et Transisère

Les services municipaux s'adressent à tous les citoyens. Les agents d'accueil sont à votre écoute pour accomplir les diverses formalités régissant la vie en société.

Ils sont partis, ils sont arrivés

Dominique Maillefaud était arrivée à Coublevie en 1978. Après neuf années de services, elle prend la direction générale de la mairie durant 33 ans, jusqu'à son départ en retraite le 1er avril 2020. Elle est, depuis, remplacée par Lynda MAURICE arrivée le 1er mars 2020 qui a auparavant exercé les mêmes fonctions sur les communes de La Terrasse et de Chomérac.

José Ribeiro avait été recruté au service technique en 2003 avant de prendre la responsabilité du service en août 2018. Il a été muté à Voreppe en mai 2020, la ville dans laquelle il a grandi. Paul Giraudeau a repris les rênes du service technique en juin 2020, après quelques années passées au Pays Voironnais.

Anne Morissonneau avait pris les fonctions de chef de service périscolaire en juin 2003. Après 17 ans de service, elle a demandé sa mutation à Saint-Egrève le 1er mai 2020.

Pour pallier l'absence de chef de service périscolaire pendant la crise sanitaire, Béatrice Budillon, alors agent du service comptabilité, assure en ce moment son intérim pendant 7 mois. Un recrutement est en cours.

Valérie Bonamy, venue de Saint-Pierre d'Entremont, a été intégrée au service finances en août 2020, en remplacement de Béatrice Budillon.

Michaël Rey, qui avait intégré le centre technique municipal en avril 2007 est parti en disponibilité pour convenances personnelles depuis octobre 2020, afin de se consacrer à un projet dans le sud de la France. Il a été remplacé par Maxime Vittoz.

Mireille Demitres a pris sa retraite le 1er novembre 2020 après 31 ans de loyaux services comme agent du groupe scolaire de La Grande Sure. Elle est remplacée dans ce poste par Priscilla Giovannone.

Enfin, Véronique Perron est désormais Animatrice de l'équipe hygiène, rôle majeur en ces temps de crise sanitaire.

Enfin, d'autres personnes viennent renforcer les équipes en remplacement ou pour un surcroît d'activité:

- Dylan Térèse, Eric Veyer, et Vanessa Befana au service technique, respectivement dans les équipes Voiries et espaces verts, Bâtiment et Hygiène.
- Ils sont 8 à venir en renfort au sein du service périscolaire: Sophie Gavin Asien, Tristan Levet, Mélissa Dura, Alicia Giardina, Léo-Paul Motte, Marlène San Filippo, Virginie Verchère et Sylvie Benyahia Koudier. En effet, les 3 lieux de cantines et le protocole sanitaire apportent de fortes contraintes aujourd'hui.
- Anissa Smai, au service périscolaire, s'est vu confier l'activité Pause Cartable.
- Martine Thevenon, agent au service accueil de la mairie.
- Lucile Hernandez, Chargée de mission auprès de la Direction Générale des Services.



Expression libre des conseillers municipaux

Groupe Avenir Coublevie - 20 élus / Expression libre de l'équipe communication Agnès Le Calvé, Fabien Palisse, Adrienne Pervès, Isabelle Provent

Chères lectrices, chers lecteurs,

L'équipe municipale est désormais composée d'une majorité et de deux oppositions. Cette tribune, utilisée de manière constructive, est une formidable opportunité pour Coublevie et pour la démocratie. Nous avons donc décidé, dans un esprit d'ouverture démocratique, d'accorder un espace équivalent à la majorité et à chacune des oppositions.

En ces temps de doute démocratique (53,25% de participation aux municipales de Coublevie), taire les débats politiques stériles du passé et revenir à l'action est notre choix. Nous utiliserons ainsi cette tribune en lien avec nos actions concrètes pour Coublevie : proximité, actions sur le terrain et organisation des projets.

Proximité par les missions de nos élus et leurs actions

concrètes: chantiers collaboratifs, nuit étoilée, trois "cafés de la municipalité", soutien aux commerces coublevitains.

Actions sur le terrain imposées par cette situation sanitaire inédite, impactant notre vie, accentuant les précarités et l'isolement: équipements sportifs, école, aide aux séniors, solidarité courses, adaptation des aménagements et des évènements prévus. Actions sur le terrain, au quotidien également, pour la reprise des dossiers hérités.

Les projets ont été lancés, comme vous l'avez constaté. Nous réussirons à les faire aboutir avec détermination.

Nous voulons ainsi être à votre écoute , échanger, se concerter, pour améliorer notre cadre de vie et accélérer nos transitions. Et nous continuerons en ce sens.

Groupe Coublevie Autrement - 5 élu / Expression libre de Pascal Fortoul

Débuts laborieux...

Lors de la séance d'installation, du Conseil municipal du 3/7/20, le groupe COUBLEVIE AUTREMENT a tenu à préciser qu'il serait une opposition constructive, prêt à reconnaître ce qui se fera de bien à ses yeux et à apporter sa «pierre à l'édifice».

Force est de constater qu'après quatre mois, nous ne parvenons pas à voir le sens de l'action municipale. Nous mettrons sur le compte de la nouveauté les multiples ratés au niveau des délibérations et l'indigence des notes d'analyse accompagnant obligatoirement tous les projets de délibérations.

Pire, l'organisation de la vie municipale avec ses commissions n'est toujours pas réglée. Visiblement Mme Le Maire et son conjoint, adjoint à l'urbanisme, préfèrent les groupes de travail permettant d'exclure les membres de l'opposition. Ce fut le cas le 2/9/20 où fut votée la révision du PLU. Visiblement sur les sujets importants, où la transparence doit être de mise, l'exécutif préfère l'entre soi et tombe dans les mêmes travers que l'ancienne équipe.

Que penser du remplacement (prévu ?) de M. Potier par le conjoint du maire en tant que délégué puis VP au Pays Voironnais ?

Enfin que dire des décisions de recrutements qui impacteront durablement le budget communal sans que nous ayons l'ombre d'une prospective budgétaire. Faire cette prospective c'est une semaine de travail. Alors pourquoi avoir confié ce travail au consultant attitré de l'équipe précédente pour la « modique » somme de 14 000 € ?

Groupe Avec Vous, Coublevie Demain - 2 élus / Expression libre de Patrick Warin

Chères Coublevitaines, chers Coublevitains,

Quatremois ont passé depuis les élections municipales. Les élus de notre liste d'opposition observent avec vigilance les débuts de la nouvelle équipe. Notre rôle n'est pas de s'opposer à tout. Nous avons donc voté en faveur de la révision du PLU que nous aurions aussi entamée. Et ce malgré l'indigence du projet de révision qui ne fait que rappeler des évidences figurant déjà dans le PLU actuel. Les Coublevitains ne savent pas où va la nouvelle équipe. Nous vous informerons de l'avancée du projet de révision qui nous concerne tous.

Nous souhaitons vous alerter sur une des premières décisions prises par la nouvelle équipe. Il s'agit de l'arrêt du projet de maîtrise des crues du Gorgeat.

L'adjoint à l'urbanisme a justifié cet arrêt par l'incapacité du réseau de Voiron de supporter le débit du Gorgeat en cas de crue et par l'ignorance par la préfecture des travaux projetés. Dans les deux cas, c'est faux! Nous nous étions assurés de la capacité du réseau de Voiron. Et la préfecture était au courant des travaux envisagés sur Coublevie du fait des travaux réalisés sur la partie enterrée du Gorgeat vers le lycée Ferdinand Buisson. Pourquoi la nouvelle équipe n'affiche-t-elle pas ses intentions?

Souhaitant faire des économies, elle a délégué les travaux au département qui mettra des années avant de les entamer. Il ne reste plus aux riverains du Gorgeat qu'à espérer la clémence des cieux!

Aujourd'hui comme hier, mais plus encore aujourd'hui, puisque nous y sommes, il est nécessaire de garder pour notre cité certains horizons, de les dire et de les partager de vive voix, malgré le nuage numérique, efficace certes, mais peut-être envahissant aussi, dans cette crise sanitaire qui ne cesse de le nourrir. J'ai trouvé dans un texte de mon amie Zarina Khan (philosophe, auteure, femme de théâtre, d'action et de paix...) l'écho de ma vision d'une politique de la cité, de son socle au moins. Je vous en livre, avec son accord, des extraits.

« Il n'y a pas de politique, de participation à la vie de la cité, sans paroles. L'être humain parle et lorsque sa parole se perd, il se perd. Lorsque l'écho de ses mots ne le renvoie qu'à lui-même, il dérive. La parole ne se fraye un chemin hors de soi que pour aller vers un autre qui renvoie la sienne. Et de ses frottements de sonorités, de ces entrelacements de mots, de timbres, jaillissent le sens et la recherche du sens qui accompagne l'histoire du monde depuis que nous sommes venus à lui. (...) Il s'est toujours trouvé des messagers pour apporter à la ville les mots des champs et du désert, les mots des fleuves et de la mer, pour qu'en elle ils puissent se trouver, se regrouper, être gardés, précieux, et partagés. La ville reste leur enceinte, jalonnée d'écrins qui s'ouvrent pour qu'ils s'assemblent, résonnent, à toutes les heures du jour et de la nuit. La ville est surprise et rencontre, surprise de la rencontre : émerveillement de parler et de s'entendre et de se répondre. Mais lorsque l'émerveillement ne trouve plus d'espace où se dire, où s'échanger, le silence se fait brutalement, les mots sont arrêtés, les écrins cadenassés, la parole se retourne à l'intérieur de celui qui la crée, elle l'étouffe. Ceux qui parlent la même langue et ne la murmurent qu'entre eux, s'étouffent à plusieurs. C'est le temps de la violence. Alors doivent se lever les passeurs, les constructeurs de ponts, les architectes qui savent qu'un espace, s'il est fermé sur luimême, tue. Ensemble les couturiers des espaces ont à recommencer le tissage, le métissage minutieux où le respect de chaque fil, de chaque couleur, pris dans leur splendide différence, fera la solidité de cette toile à dérouler sous les pieds fragiles des enfants à naître. L'enfant, l'humain, n'a pas seulement besoin de grandir dans le monde tel qu'il est. Il a besoin de se rêver lui-même, de s'inventer, acteur, auteur, metteur en scène dans un monde qui est à modifier (...) Pour qu'habiter la ville soit pour chacun, chacune, la créer à chaque instant, la prendre, la comprendre dans l'écoute exigeante de tous ces bruissements d'être. »

Texte lu par Sylvie Dyon, Adjointe vie de village et vie culturelle, lors du Conseil Municipal du 02/09/2020

Ont contribué à la rédaction de ces articles : l'association Devoir de Mémoire Coublevie, le Cyclo Club de Coublevie, le Tennis club Coublevie-Voiron, le Handball Club de Coublevie, Arnaud Authié, Sébastien Bally, Chantal Beaumann, Benjamin Brichet-Billet, Peggy Courthial, Sylvie Dyon, Lucile Hernandez, Mickael Krawczik, Eric Lamidieu, Agnès Le Calvé, Lynda Maurice, Fabien Palisse, Adrienne Pervès, Jean-Yves Potier, Isabelle Provent, Daniel Roudier, Ghislaine Trouilloud, Valérie Viriot

Adresse postale: BP2, 38500 Coublevie
Tél: 0476 05 15 39 | site internet: http://www.coublevie.fr
Directrice de la publication: Adrienne Pervès - Maire
Réalisation graphique: Ambre Mischis - a•echo
Crédits photos / pictos / schéma: Mairie de Coublevie / Casey Horner sur unsplash /
The noun project / Sébastien Bally
Dépôt légal à parution - Imprimerie du Pont de claix 38640 Claix
Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé sur papier recyclé

